



Lettre ouverte du SNUipp-FSU77 à M. Copé

Monsieur le Député-Maire,

Rythmes à Meaux... ou quand l'instrumentalisation du mécontentement mécontente grandement !

C'est avec une certaine sidération que nombre de parents d'élèves élus d'abord, d'enseignants ensuite, ont pris connaissance du courrier de M Jean-François Copé concernant les rythmes scolaires daté du 10 juin.

C'est moins la première partie qui a créé l'étonnement... En effet, au fil des premiers paragraphes, Monsieur le maire de Meaux décrit avec insistance ses multiples actions à Paris pour faire remonter le mécontentement de ses concitoyens.

Cela n'a rien de surprenant. Presque de bonne guerre. Le maire est dans l'opposition et fait ce qu'il considère sans doute comme son « travail politique » en vitupérant le projet d'un gouvernement de gauche... Un projet d'ailleurs extrêmement critiquable, et que notre syndicat dénonce depuis le début expliquant à qui veut l'entendre qu'une réforme des rythmes se doit d'être véritablement discutée et financée... mais qu'elle ne constitue pas la priorité des priorités de la refondation de l'École (le taux d'encadrement, le retour des RASED, la formation initiale et continue, le manque de remplaçants... étant des aspects à régler avant de pouvoir aborder ce sujet des rythmes).

Là où l'étonnement pourrait commencer à poindre, c'est lorsque M Jean-François Copé oublie qu'il fut lui même naguère porteur d'un projet quasi-similaire de réorganisation des rythmes scolaires (les ARVEJ), qui devait, de fait, transférer vers les collectivités territoriales les mêmes compétences que celles que Messieurs Peillon et Hamon se proposent de renvoyer aux mairies aujourd'hui. À l'époque, c'est le PS qui vitupérait en expliquant que rien n'était financé et il avait fallu des mobilisations pour qu'au final les ARVEJ soient oubliées... même par M Copé visiblement.

Mais au-delà de cet oubli, c'est la façon de raconter l'histoire de la réforme à Meaux qui surprend plus d'un membre de la communauté éducative.

Si, en effet, il est juste de parler de rencontres préalables, les parents, les enseignants, cherchent encore les traces de dialogues dont il est fait mention dans le courrier ! Il ne suffit pas de rencontrer les parents, les enseignants, séparément, juste avant les municipales, pour pouvoir parler de concertation. D'autant que pour qu'il y ait un dialogue, il faut être présent, même après les élections ! Or, depuis les municipales, la mairie brille par son absence !

Aussi, qu'elle ne fut pas la surprise des destinataires de ce courrier de lire que la mairie avait appris « dans le cadre des conseils d'écoles, la volonté de l'Éducation Nationale de mettre en œuvre les horaires suivant dans chacune des écoles de Meaux »... Mais M le maire, comment cela est-il possible alors que vous aviez donné comme consigne à vos représentants de quitter les conseils d'écoles dès lors qu'il serait question des rythmes scolaires et des propositions d'organisation souhaitées. Comment avez-vous été informé « dans le cadre de conseils d'écoles » que vous avez sciemment déserté et qui ont justement fait des propositions alternatives à celles que vous voulez imposer ?

De la même façon, comment aujourd'hui affirmer que c'est l'Éducation Nationale qui

impose des horaires d'ouverture des écoles, lorsque vous savez pertinemment que ce sont les mairies qui ont cette possibilité (Article L521-3 Le maire peut, après avis de l'autorité scolaire responsable, modifier les heures d'entrée et de sortie des établissements d'enseignement en raison des circonstances locales.)... dans le cadre horaire national, évidemment !

Vous expliquez ensuite vouloir prendre vos responsabilités... Et bien nous tenons à vous rappeler qu'il est de votre responsabilité de consulter l'ensemble des propositions des Conseils d'Écoles Extraordinaires que vous avez volontairement désertés !

De votre responsabilité de ne pas instrumentaliser le mécontentement des parents et des enseignants en laissant croire que Meaux ne peut offrir que des horaires que la grande majorité des écoles rejettent ! (Nous tenons à votre disposition l'ensemble des propositions que nous avons reçu en vous rappelant de surcroît que le texte de loi permet des projets d'organisations différents d'une école à une autre).

De votre responsabilité aussi d'offrir aux élèves de bonnes conditions de scolarité, avec des dotations à la hauteur des besoins d'une ville où les inégalités sociales se creusent et où les écoles ne bénéficient pas des moyens nécessaires.

De votre responsabilité de rétablir le dialogue dans les écoles, en favorisant la présence des conseillers municipaux dans nos conseils d'écoles, ce qui leur permettrait de répondre à nos questions concernant les commandes et les dotations !

Si cette réforme est, en effet, extrêmement problématique, et probablement le reflet de l'aveuglement du gouvernement, il ne faudrait pas que votre propre aveuglement vous amène à instrumentaliser, à Meaux, le mécontentement qui se fait jour, en rendant l'Éducation Nationale responsable de vos choix d'horaires, des horaires forcément négociés de longue date avec l'Inspection Académique !

Veillez agréer, Monsieur le maire nos salutations respectueuses et l'expression de notre profond attachement au service public d'Éducation.

Meaux, le 12 juin 2014.